

**Comité exécutif**

**Séance ordinaire du 26 janvier 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 26 janvier 2012, à 9 h 00, dans la salle des Comités à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents madame Christiane Marcoux, ainsi que messieurs Philippe Lasnier et Stéphane Legrand, siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, le tout formant quorum.

Monsieur Yvan Berthelot, est absent.

26 janvier 2012

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Madame Michelle Hébert, directrice générale adjointe, est présente.  
Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, est présent.  
Monsieur Sylvain Latour, chef de cabinet, est présent.  
Monsieur François Lapointe, secrétaire, est présent.

— — — —

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

### **ORDRE DU JOUR**

No CE-2012-01-0015

#### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item suivant :

6.4 Modification à l'organigramme de la Division « Développement économique » de la Direction générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

### **PROCÈS-VERBAUX**

No CE-2012-01-0016

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012**

Chaque membre du Comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2012 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

26 janvier 2012

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,**  
**AFFAIRES JURIDIQUES**

No CE-2012-01-0017

**Modifications au protocole d'entente concernant la gratuité du transport en commun pour les élèves inscrits au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2010-04-0177, le Comité exécutif autorisait la signature d'un protocole d'entente avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu relatif à la gratuité du service de transport en commun aux élèves inscrits à cet établissement ;

CONSIDÉRANT que suite à la popularité du service, il est requis de modifier le protocole intervenu le 14 avril 2010 afin de mieux refléter la réalité, notamment au niveau financier ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le greffier ou la greffière adjointe et l'avocat-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu un addenda au protocole d'entente intervenu le 14 avril 2010 avec Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu concernant la gratuité du service de transport en commun pour les élèves inscrits à l'établissement de Saint-Jean-sur-Richelieu consistant principalement au remplacement des articles 3 et 4 dudit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0018

**Autorisation pour débiter le processus d'appel d'offres pour différents projets**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le processus d'appel d'offres afin de réaliser certains projets ou répondre à des besoins d'acquisition pour la bonne conduite des affaires de la municipalité ;

PROPOSÉ PAR : madame Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

D'autoriser le processus d'appel d'offres pour les projets suivants :

26 janvier 2012

**Appels d'offres sur invitation**

SA-2002-TP-12	Travaux de fauchage des abords des rues - 2012
SA-2003-TP-12	Travaux de fauchage des fonds et levées de fossés avec bras télescopique (25 pieds) - 2012
SA-2008-TP-12	Fourniture de deux pompes auxiliaires neuves 2011 ou plus récentes pour le Service des travaux publics
SA-719-AD-12	Fourniture de charbon actif en poudre
SA-721-AD-12	Contrôle des matériaux pour la réfection de pavage – 2012
SA-722-AD-12	Gestion de la végétation arbustive
SA-2006-TP-12	Fourniture et plantation de plants de mosaïculture 2012
SA-2010-TP-12	Fourniture d'une remorque pour le Service des travaux publics
SA-2011-TP-12	Raccordement d'aqueducs et d'égouts aux 606-608, rue Champlain – Permis 2011-2025

**Appels d'offres publics**

SA-2004-TP-12	Restauration du kiosque au parc Honoré-Mercier
SA-2005-TP-12	Fourniture d'un souffleur détachable neuf 2012, pour le Service des travaux publics
SA-2007-TP-12	Fourniture d'un camion 6 roues neuf 2012, avec équipements de chasse-neige à droite
SA-2009-TP-12	Fourniture d'un camion 10 roues neuf 2012, avec équipements de chasse-neige à droite
SA-720-AD-12	Honoraires professionnels pour les plans et devis nécessaires au prolongement d'aqueduc sur le boulevard Saint-Luc
SA-2012-TP-12	Approvisionnement en essence et carburant diesel 2012 pour le secteur est
SA-2022-TP-12	Travaux de balayage de rues (2 ans + 1 an optionnel)
SA-2023-TP-12	Travaux de pavage

26 janvier 2012

SA-2024-TP-12 Travaux de canalisation de fossés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0019

**Renonciation à une clause contractuelle consentie par  
« 9028-6667 Québec inc. » - 551 à 555, rue Saint-Louis**

CONSIDÉRANT la demande présentée par les représentants légaux de « 9028-6667 Québec inc. » visant à obtenir renonciation de la part de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à la clause résolutoire apparaissant à l'acte de vente publié sous le numéro 18 210 629 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet acte « 9028-6667 Québec inc. » avait l'obligation de construire un bâtiment destiné à être utilisé à des fins industrielles d'une superficie minimale de 2 378,3 mètres carrés et que cette obligation a été respectée ;

PROPOSÉ PAR : madame Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise la renonciation aux bénéficiaires de la clause résolutoire obligeant « 9028-6667 Québec inc. » ou ses ayants droits, à construire un immeuble de 2 378,3 mètres carrés dans un délai d'un (1) an, clause prévue à l'acte de vente du lot 3 703 699 du cadastre du Québec, signé le 10 juin 2011 et publié sous le numéro 18 210 629 au registre foncier la circonscription foncière du Saint-Jean.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, les documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0020

**Octroi d'une servitude de tolérance pour l'immeuble situé au  
332, rue McGinnis**

CONSIDÉRANT que le 9 mai 2000, l'ancienne Ville d'Iberville accordait une servitude de tolérance pour un empiètement de 0,33 mètre sur la propriété publique de la corniche du bâtiment situé au 332, rue McGinnis ;

26 janvier 2012

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation de travaux de réfection sur la 12<sup>e</sup> Avenue, un nouveau certificat de localisation démontre un empiètement de 0,42 mètre sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent régulariser la situation par l'obtention d'une nouvelle servitude de tolérance ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accepte d'accorder une servitude de tolérance affectant le lot 4 044 338 du cadastre du Québec soit une partie de la 12<sup>e</sup> Avenue, sur une largeur de 0,42 mètre le long de la ligne nord du lot 4 043 419 de ce cadastre sur lequel est situé le bâtiment portant le numéro civique 332, rue McGinnis.

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, les documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

Que les frais et honoraires découlant de cette servitude soient entièrement à la charge des propriétaires de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No CE-2012-01-0021

**Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec – 2012**

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le Comité exécutif autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à « L'Union des municipalités du Québec » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 incluant la tarification au centre de ressources municipales (CRM).

Qu'à cette fin, le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la cotisation de la Ville au montant de 51 082,33 \$, et la tarification au Centre de ressources municipales pour une somme de 15 385,95 \$, incluant les taxes applicables et ce, à même les crédits disponibles au poste comptable 02-110-00-301.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

26 janvier 2012

No CE-2012-01-0022

**Résiliation d'une servitude affectant l'immeuble situé au 456, rue Lévis – Lot 3 088 858 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu détient des servitudes d'utilité publique dans les lignes latérales et arrières des anciens lots P-63-465 et P-63-466 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean, maintenant connu comme le lot 3 088 858 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Lévis, lesquelles servitudes sont publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean sous le n<sup>o</sup> 70 791 ;

CONSIDÉRANT que ces servitudes ont été accordées à la Ville en vue de l'installation et du maintien des services d'utilité publique, mais qu'elles ne sont pas utilisées par la Ville ni par les compagnies d'utilités publiques dans les lignes latérales et que ces dernières ont consenti à la radiation partielle de celles-ci ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accepte de résilier la servitude affectant le lot 3 088 858 du cadastre du Québec et plus particulièrement :

- a) la ligne latérale nord de l'ancien lot P-63-465 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean ;
- b) la ligne latérale sud de l'ancien lot P-63-466 du même cadastre ;

et publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean sous le n<sup>o</sup> 70 791 le tout sans autre novation ni dérogation aux droits et autres servitudes consentis en faveur de la Ville et contenus dans ces actes de servitude.

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, les documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

Que les frais et honoraires découlant de cette résiliation soient entièrement à la charge du propriétaire de l'immeuble affecté par cette servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

26 janvier 2012

**FINANCES MUNICIPALES**

No CE-2012-01-0023

**Ratification des paiements**

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que soient par la présente ratifiés les paiements énumérés sur les listes suivantes aux montants indiqués, à savoir :

- Liste n° 2012-02 au montant total de :  
2 025 105,41 \$
- Liste n° 2012-03 au montant total de :  
2 815 185,93 \$

le tout pour un montant total de :

4 840 291,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0024

**Octroi d'aides financières et publicités**

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Qu'une aide financière ou publicité soit accordée aux organismes suivants, à savoir :

- Carnaval Iber-Neige - 2012  
4 500 \$ en guise d'aide financière pour la tenue du Carnaval Iber-Neige (édition 2012) qui a lieu du 20 janvier au 12 février 2012 et ce, à même le poste comptable 02-720-01-970
- Justice Alternative du Haut-Richelieu  
901,96 \$ à titre de subvention, laquelle est équivalente à la taxe sur les immeubles non résidentiels (I.N.R.) pour cet organisme et ce, à même le poste comptable 02-110-00-970;

Que le trésorier de la Ville soit autorisé à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

26 janvier 2012

**RESSOURCES HUMAINES**

No CE-2012-01-0025

**Suspension de l'employé n° 06676**

CONSIDÉRANT les informations obtenues par le Service des ressources humaines relativement au dossier disciplinaire de l'employé n° 06676 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que l'employé portant le numéro 06676 soit suspendu sans solde pour une période de quatre (4) jours.

Que cette suspension soit effective au moment jugé opportun par le directeur du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0026

**Signature d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.**

CONSIDÉRANT la mise en place du projet « OCTO » visant à lutter contre les stupéfiants et phénomènes de la criminalité émergente et les stupéfiants sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aménager des conditions particulières afin de rendre possible ce projet spécifique ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que le greffier ou la greffière adjointe et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, une lettre d'entente avec la « Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. », relative à la mise en place du projet « OCTO ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0027

26 janvier 2012

**Autorisation relative à la suspension de l'employé n° 06536**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2011-12-0782, le Comité exécutif autorisait la suspension de l'employé n° 06536 pour une période de cinq (5) jours ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 53 du règlement n° 0161 relatif à la discipline des policiers, un policier peut demander, par écrit, l'autorisation d'utiliser une banque de congés pour purger une partie de sa suspension ;

CONSIDÉRANT que cet employé a déposé une telle demande ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier

Que le Comité exécutif refuse d'accorder à l'employé n° 06536 l'utilisation de trois (3) des cinq (5) jours de la suspension qui lui a été imposée par la résolution n° CE-2011-12-0782 à même sa banque de jours fériés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0028

**Adoption d'un nouvel organigramme pour la Division du développement économique**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une restructuration de la Division du développement économique par le redéploiement de certains dossiers relevant du coordonnateur au développement économique et l'abolition du poste de conseiller au développement économique ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de modifier l'organigramme de l'unité administrative Développement économique de la Direction générale afin de confirmer l'abolition du poste de conseiller au développement économique ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand  
APPUYÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu adopte un nouvel organigramme pour la Division du développement économique, daté du 16 janvier 2012, lequel est connu comme étant l'annexe « I » de la présente résolution et remplace celui adopté par l'annexe « II » de la résolution n° CE-2011-04-0342.

Que le Comité exécutif prenne acte de l'abolition du poste de conseiller au développement économique et autorise le directeur du Service des ressources humaines à signer une

26 janvier 2012

entente de transaction et quittance avec le titulaire du poste de conseiller au développement économique concernant la fin d'emploi de ce dernier au sein de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville, poste comptable 02-620-00-111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

No CE-2012-01-0029

### **Aide financière pour les locaux occupés par l'organisme « Troupe de cirque et de théâtre Mini-Maxi » - 2012**

CONSIDÉRANT que la « Troupe de cirque et de théâtre Mini-Maxi » est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes qui favorisent la pratique récréative pour la clientèle jeunesse ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a également adopté une politique culturelle qui favorise le soutien au milieu culturel, ainsi que l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de locaux dans les bâtiments municipaux et dans les écoles dont le Service des loisirs et bibliothèques a accès et ce, en tenant compte de la superficie nécessaire pour la tenue des activités et du volume d'entreposage requis par la « Troupe de cirque et de théâtre Mini-Maxi » ;

CONSIDÉRANT que l'organisme contribue au développement culturel et qu'il offre une activité novatrice qui favorise la forme physique et la création chez les jeunes ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde à la « Troupe de cirque et de théâtre Mini-Maxi » une aide financière au montant de 8 000 \$ pour l'année 2012, afin de défrayer les coûts du loyer au « Centre sportif

26 janvier 2012

Saint-Noël-Chabanel » et ce, à même les disponibilités budgétaires du poste comptable 02-720-51-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0030

**Aide financière pour les locaux occupés par le « Cercle philharmonique de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » - 2012**

CONSIDÉRANT que le « Cercle philharmonique de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vertu de sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique culturelle qui favorise le soutien au milieu culturel, ainsi que l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de locaux dans les bâtiments municipaux et ce, en tenant compte de la superficie nécessaire pour la tenue des activités de l'organisme, incluant le volume d'entreposage requis ;

CONSIDÉRANT que l'organisme contribue au développement culturel depuis 1980 et qu'il offre une activité musicale aux citoyens de la municipalité ;

PROPOSÉ PAR : madame Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde au « Cercle philharmonique de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » une aide financière au montant de 6 000 \$ pour l'année 2012, afin de défrayer les coûts du loyer au sous-sol du centre sportif Saint-Noël-Chabanel et ce, à même les disponibilités budgétaires du poste comptable 02-720-51-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0031

**Aide financière pour les locaux occupés par « L'Union musicale d'Iberville » - 2012**

CONSIDÉRANT que « L'Union musicale d'Iberville » est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vertu de sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

26 janvier 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité a également adopté une politique culturelle qui favorise le soutien au milieu culturel, ainsi que l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de locaux dans les bâtiments municipaux et ce, en tenant compte de la superficie nécessaire pour la tenue des activités de l'organisme, incluant le volume d'entreposage requis ;

CONSIDÉRANT que l'organisme est un fier partenaire du développement culturel depuis 1927 et qu'il offre une activité musicale aux citoyens de la municipalité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde à « L'Union musicale d'Iberville », une aide financière au montant de 7 200 \$ pour l'année 2012, pour défrayer les coûts du loyer au sous-sol du centre sportif Saint-Noël-Chabanel et ce, à même les disponibilités budgétaires du poste comptable 02-720-51-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No CE-2012-01-0032

**Diverses autorisations pour la tenue de l'activité « L'International de hockey d'antan de Saint-Jean-sur-Richelieu »**

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée en vue de la tenue de l'événement « L'International de hockey d'antan de Saint-Jean-sur-Richelieu » les 4 et 5 février 2012 indiquant l'appui de la municipalité à cette activité hivernale ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la Place publique du Vieux-Saint-Jean et la fermeture d'une partie de la rue permettront d'étendre la programmation de l'événement vers les rues du Vieux-Saint-Jean notamment pour une démonstration de planche à neige ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une activité sur la Place publique du Vieux-Saint-Jean en période hivernale, permet la mise en valeur de ce site ;

CONSIDÉRANT que pour les organisateurs, cette activité permettra la participation de nouveaux partenaires et mobilisera plus de commerces du centre-ville autour dudit événement ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

26 janvier 2012

D'autoriser l'utilisation de la Place publique du Vieux-Saint-Jean du 4 février 2012 à 9 h au 5 février 2012 à 3 h.

De permettre la fermeture de la rue du Quai entre la sortie du pont Gouin et la rue Richelieu et ce, du 4 février – 15 h au 5 février à 3 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

No CE-2012-01-0033

### **Annulation du contrat relatif à l'installation d'un revêtement de céramique à l'usine de filtration de la rive est (Appel d'offres SA-676-AD-11)**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2011-09-0627, le Comité exécutif accordait un contrat à « Décoration J.G. Bombardier inc. » pour la fourniture et l'installation d'un revêtement de céramique sur les parois des quatre (4) filtres à l'usine de filtration de la rive est ;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs tentatives et essais infructueux, il s'est avéré que les produits disponibles et normalement utilisés pour l'adhésion entre les carreaux de céramique et les parois des filtres en béton sont incompatibles ;  
PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

D'annuler le contrat accordé suite à l'appel d'offres SA-676-AD-11 relatif à la fourniture et l'installation d'un revêtement de céramique à l'usine de filtration de la rive est et conséquemment abroge à toutes fins que de droit la résolution n° CE-2011-09-0627.

D'autoriser la remise de la garantie de soumission au montant de 3 500 \$ au fournisseur « Décoration J.G. Bombardier inc. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **TOPONYMIE ET CIRCULATION**

26 janvier 2012

No CE-2012-01-0034

**Changement du numéro civique d'une maison mobile située sur la rue Jacqueline**

CONSIDÉRANT qu'une maison mobile située sur le lot 3 612 663 du cadastre du Québec a été déménagée ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il est souhaitable d'avoir une séquence lors de l'attribution des numéros civiques obligeant la modification de l'adresse de la maison mobile située au 17, rue Jacqueline ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

De modifier le numéro civique de la propriété suivante, à savoir :

- le **17**, rue Jacqueline pour devenir le **64**, rue Jacqueline

le tout selon le croquis n° P-CE-028 préparé par monsieur Gino Deraîche, technicien en cartographie, en date du 19 janvier 2012, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le changement d'adresse autorisé par la présente résolution soit transmis dans les meilleurs délais au propriétaire concerné, ainsi qu'à nos partenaires pour une entrée en vigueur le 29 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No CE-2012-01-0035

**Nomination de nouvelles rues sur le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2012, de nouvelles rues dans le secteur des rues De Maupassant et De Ronsard seront développées ;

CONSIDÉRANT qu'également une nouvelle rue sera également ouverte dans le secteur des Jardins du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de ces nouvelles rues ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu procède à la nomination des rues suivantes :

26 janvier 2012

- Rue Jules-Verne, située sur les lots 3 267 835, 3 267 857, 3 267 747 ptie, 3 267 748 ptie du cadastre du Québec ;
- Rue Jacques-Prévert, située sur le lot 3 267 773 du cadastre du Québec ;
- Prolongement de la rue De Ronsard, située sur les lots 4 736 697, 4 736 698, 3 267 836 et 3 267 816 du cadastre du Québec ;
- Prolongement de la rue De Maupassant, située sur les lots 3 266 541 ptie, 3 267 748 ptie, 4 703 607, 4 703 608, 3 266 531, 3 267 747 ptie du cadastre du Québec ;

et ce, tel qu'illustré sur un plan préparé par le Service de l'urbanisme, en date du 19 octobre 2011 et portant le numéro LIV-019-CC et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif procède également à la nomination de la rue Théodore-Bécharde sur les parties des lots suivantes :

3 643 991, 3 644 183, 3 643 998, 3 640 443, 3 643 996,  
3 643 990, 3 643 984, 3 643 987, 3 643 986, 3 914 355,  
3 643 979 et le futur lot 4 964 451 du cadastre du Québec.

Que le Comité exécutif prenne acte du prolongement de la voie de service du chemin Saint-André située sur une partie des lots 3 643 958 et 3 890 421 du cadastre du Québec.

Que la nouvelle rue Théodore-Bécharde et le prolongement de la voie de service Saint-André sont illustrés sur le plan n° LIV-CC-015 préparé par le Service de l'urbanisme en date du 23 janvier 2012.

Que la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'obtention d'un avis favorable à l'égard de ces toponymes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No CE-2012-01-0036

### **Nomination du prolongement de la rue Delinelle**

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du règlement d'emprunt n° 0993, le Conseil municipal autorisait le prolongement de la rue Delinelle;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

26 janvier 2012

Que le Comité exécutif procède à la nomination du prolongement de la rue Delinelle constitué d'une partie du lot 3 644 114 du cadastre du Québec et ce, tel qu'illustré sur un plan préparé par le Service de l'urbanisme en date du 20 octobre 2011 et portant le numéro LIV-035-CC lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **TRAVAUX PUBLICS**

No CE-2012-01-0037

### **Acquisition de trois (3) ordinateurs portables et leurs accessoires pour les camions outils de la Division aqueduc et égouts du Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix, la Ville a reçu une proposition pour l'acquisition de trois (3) ordinateurs portables et leurs accessoires pour les camions outils de la Division aqueduc et égouts du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la proposition provenant de « BeDirect inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques de la municipalité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « BeDirect inc. », le contrat pour l'acquisition de trois (3) ordinateurs portables et leurs accessoires pour les camions outils de la Division aqueduc et égouts du Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 7 346,76 \$, taxes incluses.

Qu'en lien avec cette acquisition, soit autorisé l'achat de trois (3) disques durs Sato de la firme NWD MicroAge, au coût de 607,07 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même un emprunt de 7 953,83 \$ taxes incluses, au fonds de roulement (poste budgétaire 22-311-00-200), cet emprunt étant

26 janvier 2012

remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**URBANISME**

No CE-2012-01-0038

**Majoration du montant du contrat accordé pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté, par la résolution n° 2008-12-0751, de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaires des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet, conformément aux exigences du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2010-02-0122, un contrat d'entretien a été accordé à « Bionest Distribution inc. » pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le montant de 20 000 \$ prévu pour l'entretien de ces systèmes en 2011 s'est avéré insuffisant pour acquitter l'ensemble des factures d'entretien et qu'un montant de 9 500 \$ supplémentaire est nécessaire pour régler les 41 factures de 2011 en attente ;

CONSIDÉRANT que le montant à déboursier par la Ville pour l'entretien des systèmes est refacturé aux propriétaires concernés avec l'ajout de frais administratifs de 15 % ;

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : madame Christiane Marcoux

Que le Comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise une majoration au montant de 9 500 \$ du contrat conclu avec l'entreprise « Bionest Distribution inc. » pour l'année 2011 et ce, à même les disponibilités du poste comptable 02-490-00-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

26 janvier 2012

## **RÈGLEMENTS**

No CE-2012-01-0039

### **Dépôt pour recommandation du projet de règlement**

PROPOSÉ PAR : madame Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que soit recommandé au Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu d'adopter le règlement suivant :

#### **Règlement n° 1055**

« Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises et abrogeant les règlements 0677, 0815 et 0899 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **DOCUMENTS DÉPOSÉS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

- Liste SRH-131 du Service des ressources humaines
- Rapport de règlement de griefs ou différends du 18 janvier 2012

## **VARIA**

Aucun dossier particulier ne fait l'objet de discussion.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No CE-2012-01-0040

### **Levée de la séance**

26 janvier 2012

PROPOSÉ PAR : monsieur Philippe Lasnier  
APPUYÉ PAR : monsieur Stéphane Legrand

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Président

Secrétaire

---